

# LE COMPOSTAGE COLLECTIF À CERGY-PONTOISE



# LES AVANTAGES DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Le compostage collectif repose sur l'apport volontaire des déchets organiques dans un bac à compost installé en pied d'immeuble, dans un quartier, dans une école, une entreprise...



**30%**  
de nos déchets  
sont humides  
& putrescibles

## → C'est naturel !

- Le compostage permet de produire un fertilisant naturel et gratuit : le compost. Il pourra être partagé entre les participants après quelques mois.
- C'est un outil pédagogique formidable pour petits et grands pour comprendre le vivant et se rapprocher de la nature !
- En complément du compostage vous pourrez aller plus loin et proposer des ateliers favorisant la biodiversité : potagers, hôtels à insectes, nichoirs, poulailler ...



## → C'est convivial !

- Le site de compostage collectif est un lieu de rencontre et de partage, favorisant les relations entre voisins.
- On peut y organiser des moments festifs à de multiples occasions : inauguration du site, récolte de feuilles mortes avec des enfants à l'automne pour remplir la réserve de matières sèches, transfert des matières et récolte de compost...



## → C'est utile !

- En valorisant nos déchets organiques sur place, nous faisons des économies en évitant la collecte, le transport et l'incinération.
- En détournant les déchets humides et putrescibles de nos ordures ménagères, nos bacs poubelle sont moins remplis et les locaux de propreté collectifs sont plus agréables.

# COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



## → Un projet partagé

Les critères pour s'engager :

- Un espace suffisant pour installer les composteurs
- Entre 4 et 6 participants volontaires minimum pour composter dont 3 référents chargés de surveiller le bon fonctionnement du site
- Accord du propriétaire du terrain (gestionnaire, assemblée des copropriétaires, Ville, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise...)
- Présence de matières sèches à proximité du site et existence de débouchés pour le compost
- Contacter les éco-ambassadeurs pour un diagnostic



## → Le jour de l'installation :

- L'Agglo fournit les composteurs en bois, des bioeaux, des outils de communication et une griffe pour mélanger les matières
- Les Eco-ambassadeurs installent les composteurs et forment les participants et les référents



## → Le suivi :

- Les Eco-ambassadeurs restent disponibles pour tout questionnement lié au fonctionnement du site
- Ils viennent aider les participants à réaliser le premier transfert de matières



## → L'agglomération s'engage avec vous !

Pour faire **une demande** de composteurs collectifs :

- Remplissez le formulaire sur le site de la Communauté d'agglomération : [www.cergy-pontoise.fr/reservation-de-composteur-collectif](http://www.cergy-pontoise.fr/reservation-de-composteur-collectif)



  
**DIRECT'AGGLO**  
**01 34 41 90 00**  
[www.cergy-pontoise.fr](http://www.cergy-pontoise.fr)

**CERGY-  
PONTOISE**  
**agglo**